



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	27
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	33

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Thierry BERNARD, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Vanessa DUVAL, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0017_2025 Soutien de la ville de Pont-Audemer aux sportifs de Haut-Niveau

La ville de Pont-Audemer soutient activement plus de 5 000 licenciés dans ses associations sportives, qu'il s'agisse de compétition, loisirs, découverte, handisport, jeunesse ou santé. Le sport, au-delà de ses bienfaits pour la santé, crée des liens sociaux essentiels à notre communauté.

Parmi ces licenciés, certains se distinguent par des résultats exceptionnels. À ce titre, Zackaria Dia, champion de France U18 de saut à la perche, qui a franchi 5,15 mètres, en fait partie. La ville souhaite soutenir et accompagner Monsieur Dia dans son développement sportif en accordant une subvention au Pont-Audemer Athlétic Club, afin qu'il puisse participer à de nouvelles compétitions et acquérir le matériel nécessaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le sacre de champion de France U18 de Zackaria Dia, membre du Pont-Audemer Athlétic Club,

VU les besoins du club pour accompagner cette athlète dans son développement sportif,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Pont-Audemer de soutenir les clubs issus des clubs locaux.

CONSIDÉRANT les récents résultats exceptionnels de Zackaria Dia, membre du Pont-Audemer Athlétic Club, qui a été sacré champion de France U18 de saut à la perche en franchissant une hauteur de 5,15 mètres à son deuxième essai.

CONSIDÉRANT les besoins exprimé par le club et l'athlète pour son développement sportif,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 1 200 €/an au Pont-Audemer Athlétic Club pour accompagner l'athlète Zackaria Dia pour une durée de trois ans,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention encadrant l'utilisation de ces subventions exceptionnelles versées annuellement.
- **DE CHARGER** le maire ou son représentant de contrôler l'utilisation des deniers publics conformément à la convention.

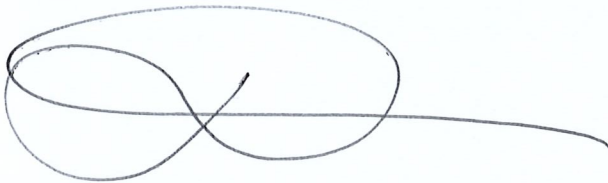
Pont-Audemer, le 17 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS